*© CD36*

ENVIRONNEMENT

**Communes de l'Indre : présentez-vous à la 1ère Fleur !**

**Le label "Villes et Villages Fleuris" fait connaître les communes qui aménagent leur territoire pour le bien-être des habitants, leur offrant un cadre de vie agréable dans le respect de l'environnement.**

Publié le 10 avril 2024

**Grille d'évaluation Villes et Villages Fleuris**
PDF - 436.17 Ko

**Un label qui valorise les Communes qui œuvrent pour la qualité de vie**

Symbole d'embellissement et d'accueil, le label "Villes et Villages Fleuris" offre une image favorable à l'attractivité touristique, résidentielle et économique du département.

À l'origine dédié à la qualité du esthétique du fleurissement, il répond aujourd'hui à des critères de gestion globale et cohérente des espaces paysagers, naturels et végétaux, prenant en compte la préservation des ressources naturelles et l'adaptation au changement climatique.

La Formation spécialisée 1ère Fleur du Jury départemental des Villes, Villages, Maisons et Fermes Fleuris est chargée d'évaluer et de présenter la candidature des communes de l'Indre à la labellisation 1ère Fleur.

**Cette démarche s'effectue en trois étapes :**

la candidature de la commune est évaluée au regarddes critères d'une grille d'évaluation, élaborée au niveau national et régional. Celle-ci porte sur une stratégie globale d'aménagement qui doit être déclinée dans un projet municipal. Un dossier de présentation, préparé par la Commune et remis au Jury, présente les points forts de la candidature communale au label.
La Formation spécialisée 1ère Fleur du Jury départemental effectue une visite de la commune, à l'issue de laquelle il prendra la décision de la présenter ou pas à la labellisation 1ère Fleur.
La Commission régionale d'attribution de la 1ère Fleur, composée de membres de l'Association Régionale du Fleurissement (ARF) et de représentants des Départements de la région Centre-Val de Loire, se réunit à Olivet (45) fin juillet. Sa décision est connue fin août.

Le projet de labellisation se construit dans la progressivité, afin de répondre à l'ensemble des critères requis. Les techniciens de la Formation spécialisée 1ère Fleur du Jury départemental accompagnent les communes de l'Indre en organisant des visites-conseils sur le terrain avec élus municipaux et agents des espaces verts.

Par conséquent, lancez votre commune dès aujourd'hui dans la démarche, pour un territoire toujours plus attractif où il fait bon vivre !

**CONTACT**

HÔTEL DU DÉPARTEMENT

**Direction du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine**

Place de la Victoire et des Alliés
36000 Châteauroux

02 54 08 36 70

Itinéraire

Courriel

Site internet



**DÉPARTEMENT DE L'INDRE**

Place de la Victoire et des Alliés CS20639
36020 Châteauroux

Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h30 - 14h à 17h30

02 54 27 34 36